



L'édito du Maire

Projet éolien

Le conseil municipal vient de voter à l'unanimité pour la signature du bail avec la société Nancr'éole (dont la Commune est actionnaire à 20 %). C'est un texte dans la droite ligne de la promesse de bail. Il a largement été étudié avec, notamment, l'appui de l'ONF. Les divers intérêts de la Commune y sont parfaitement défendus. Conformément à la loi, la responsabilité de la société sont clairement apparents, notamment concernant le démantèlement du parc en fin d'exploitation. Lorsque la question des recours sera tranchée, plus rien ne s'opposera à la réalisation de ce projet vital pour notre Commune.

Chemins ruraux

Ces chemins d'exploitation destinés à l'accès aux parcelles agricoles ou forestières étaient gérés par une association foncière (propriétaires de parcelles) jusqu'à sa dissolution en 2011. En 2013, la Commune les a intégrés dans son domaine privé, ils sont devenus chemins ruraux. Bien que la loi l'ait permis, la taxe aux propriétaires pour le financement de l'entretien de ces voies n'a pas été reconduite.

A l'origine, dans le statut des chemins ruraux, il n'existe pas d'obligation d'entretien, ni d'ailleurs de financement pour le faire. Cependant, il est difficilement concevable de les voir se dégrader et ne plus remplir leur fonction principale, l'accès aux parcelles concernées.

La Commune, directement concernée avec les parcelles forestières, a pris à sa charge la réfection des chemins qui y mènent essentiellement. Certains agriculteurs nous ont alertés sur la dégradation d'autres chemins. Nous avons donc entamé des discussions pour étudier la manière dont le monde agricole pouvait participer financièrement à l'entretien de ces voiries qui lui sont dédiées.

Les marges de manœuvre étant basées sur un certain volontariat, les situations des uns et des autres étant très diverses, il n'est pas ressorti de solution viable qui convienne à tout le monde pour atteindre l'objectif recherché.

.../...

Comme la loi nous le permet, nous aimerions mettre en place une taxe aux propriétaires (la Commune est concernée) et apporter ainsi des moyens de maintenir en état les 18 km de chemins ruraux du village.

Une enquête publique va démarrer en septembre, étape obligatoire dans cette démarche de recherche de financement. Tout le monde pourra s'exprimer sur le sujet.

Pensée libre...

Les voies qui mènent à un traitement équitable de chaque sujet sont souvent difficiles. Elles génèrent parfois des remous, mais nous essayons toujours de garder à l'esprit l'intérêt général. Il serait tellement plus facile de ne pas traiter les sujets qui fâchent, de dire « oui » à tout, de dépenser sans compter. Ce n'est pas le chemin que nous avons emprunté...

Apparemment, ce n'est pas compris par tout le monde, à en croire un nouveau tract des mystérieux « y'a qu'à faut qu'on ». Ils s'opposent au Conseil municipal, qui travaille dans la réalité et dans l'action.

Je vous souhaite à tous et à toutes un bel été !

Au plaisir de vous rencontrer

Le Maire, Vincent FIÉTIER

Les échos du conseil municipal

Conseil Municipal du jeudi 10 juillet 2025

Présent-e-s : Mmes et MM. Philippe BRECHENMACHER – David BOURDIER – Sylvie CATTET – Aline GUY-CHAUVILLE – Vincent FIÉTIER – Annette GIRARDCLOS – Stéphane HAEHNEL – Barbara KURTZMANN – François MOREL – Guy RENOUD – Bettina TROUDE

Secrétaire de séance : Mme. Barbara KURTZMANN
Absente-s excusée-s : M. Patrick JEHL – M. Fabien MULIN – M. Stéphane SAUCE – Mme Esther VOUILLOT

Pouvoir : M. Patrick JEHL à M. Guy RENOUD
M. Stéphane SAUCE à Mme Barbara KURTZMANN
Mme Esther VOUILLOT à Mme Bettina TROUDE

Projet de parc éolien – Bail emphytéotique avec constitution de servitudes, sous condition suspensive sur le domaine privé de la Commune de Nancray :

Le projet éolien ayant été validé par le Préfet en février, l'étape suivante est la signature d'un bail pour l'occupation du terrain par la société Nancr'Eole :

- superficie : 1.5 hec Derrière le Peu
- durée : 30 ans (renouvelable jusqu'à 60 ans si la Commune l'autorise)
- redevance : 5000 €/an/MW (soit 63 000 €/an minimum)
- servitudes : passage des réseaux secs, des personnes et des engins
- état des lieux : entrée et sortie doivent être identiques

Les intérêts de la Commune sont clairement précisés dans le bail.

Unanimité

Itinéraires de randonnée pédestre – Convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage avec le Comité départemental de randonnée pédestre du Doubs :

Le Comité départemental de la Fédération de Randonnée Pédestre envisage de modifier le tracé du GR59 venant de Vaire pour rejoindre Montfaucon.
Une convention doit être signée.

Unanimité

Projet 8 Grande rue- Validation de l'avant-projet définitif :

Une opération de rénovation énergétique d'un bâtiment communal, situé au 8 Grande rue, sera réalisée. Celui-ci est occupé par le Proximarché, Montres et Bijoux et un logement.

Le coût prévisionnel provisoire des travaux est estimé à 299 000 € HT.

Le budget prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues (TDC) est de 348 769 €.

Le Conseil municipal valide l'avant-projet définitif

Autorise le Maire :

- A poursuivre les démarches administratives et financières,
- A lancer les diverses consultations de marchés publics,
- A solliciter des subventions auprès des partenaires (DETR, Conseil régional, Conseil départemental, GBM, SYDED) et de tout autre partenaire potentiel susceptible de soutenir l'opération.

Unanimité

Dénomination de chemins ruraux :

Le territoire communal compte plusieurs chemins ruraux dont il est préférable de changer la désignation :

Chemins ruraux :

- « VC n° 2 » désigné « chemin de Patiche »
- « VC n° 3 » désigné « chemin de Mamirolle »
- « VC n° 5 » désigné « chemin des Landes »
- « VC n° 6 » désigné « chemin de la Groisière »
- « VC n° 7 » désigné « chemin de Grevey »

Unanimité

Travaux d'entretien des chemins ruraux – Enquête publique :

La Commune de Nancray comporte 18 583 m de chemins ruraux. Les chemins ruraux sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage public.

Leur fonction principale est de permettre l'exploitation forestière et l'exploitation agricole.

Certains chemins menant aux parcelles agricoles sont en très mauvais état, quelques exploitants ont interpellé la Commune pour qu'un entretien soit réalisé.

Des discussions ont été menées pour étudier la mise en place d'un financement de l'entretien des chemins ruraux.

Afin d'établir le montant de la taxe pour chacun des chemins concernés et, ensuite, d'arrêter la liste des propriétés assujetties, une enquête publique préalable doit être réalisée.

Pour ce faire, il faudra :

- Engager la procédure d'enquête publique,
- Nommer un commissaire-enquêteur

Unanimité

Ressources humaines – Engagement de vacataire :

En raison de l'organisation de l'enquête publique, il y a lieu de recruter un commissaire-enquêteur en septembre-octobre. La vacation est fixée à 48 €/heure (tarif réglementé).

Unanimité

Forum des associations

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer au **forum des associations** qui aura lieu **vendredi 5 septembre de 16h30 à 19h00 à l'espace du Vaizot**

Nous vous remercions de nous confirmer votre présence pour le 21 juillet 2025

Inauguration du Chêne Président

Un joli groupe s'est réuni samedi 12 juillet afin d'inaugurer le nouveau Chêne Président situé près la source du « Fonteny » où un pot de l'amitié a été offert par la Commune.

Pour rappel, cette fontaine a été réhabilitée en avril 2024 par la 973^{ème} Compagnie du 19^{ème} régiment du génie, jumelée avec Nancray, ainsi que par un agent technique remplaçant dévoué.



Tri dans la poubelle jaune : cela va s'améliorer

[Poubelle grise] 132 kg déchets/an/ habitant du Grand Besançon (246 kg déchets/an/habitant en France).
Belle réussite récompensée par un tarif moins élevé : - 40 €/an/habitant par rapport à la moyenne française.

[Poubelle jaune] Mais les erreurs de tri sont trop importantes : 27 % d'erreurs en 2024 (record). 2 fois sur 3, il s'agit de déchets (recyclables ou non) déposés dans des sacs.
Cette erreur trop fréquente doit être corrigée.

Conséquences de ces erreurs :

- Moins de recyclage des déchets
- Surcoût: 1,1 million € / an, financé par l'ensemble des usagers.
- 5 départs de feu dans les bennes l'année dernière à cause des produits dangereux, mettant en danger les agents et le matériel.

Solution mise en place par le Grand Besançon Métropole : Système de Détection des Erreurs (SDE). Basé sur l'intelligence artificielle, ce système sera embarqué dans les camions de collecte.

Objectif : améliorer la qualité du tri et sensibiliser les usagers dont le bac est mal trié.

Vous pouvez retrouver ces informations avec les différentes étapes illustrées par des schémas sur le site de Nancray ;
article diffusé le 2/07/2025

Une belle réussite pour les Portes Ouvertes de l'Ecole de Musique du Plateau



Inscriptions ouvertes pour la rentrée !

Le 28 juin dernier, l'Ecole de Musique a ouvert ses portes au public pour une journée placée sous le signe de la découverte, de l'échange et de la passion musicale. Petits et grands ont pu essayer des instruments, rencontrer l'équipe pédagogique, assister à des démonstrations et mini concerts et se renseigner sur l'ensemble des cours proposés.

Un grand merci à toutes les familles, futurs élèves et curieux qui ont répondu présents !
Il est encore temps de s'inscrire pour la rentrée 2025 !

Vous n'avez pas pu venir aux portes ouvertes ? Pas d'inquiétude ! Les inscriptions pour la rentrée 2025 sont toujours ouvertes. Nous accueillons tous les âges et tous les niveaux : Piano, Guitare, Batterie, Chant, Violon, Saxophone, Clarinette, Harmonica et bien plus encore...

Retrouvez-nous sur les forums d'associations !

Afin de continuer à aller à votre rencontre, nous serons présents sur les forums d'associations organisés dans vos communes.

L'équipe de l'Ecole de Musique du Plateau vous souhaite un bel été...en musique, bien sûr !

REJOIGNEZ LE JUDO CLUB DE NANCRAY

JUDO - TAÏSO - SELF DÉFENSE - JIU-JITSU

Deux jours découverte (28 & 29 août) + 2 séances offertes !

Que vous soyez adulte ou enfant, fille ou garçon, débutant ou confirmé, vous êtes les bienvenus au Judo Club de Nancray !

Reprise des cours dès le 1er septembre au Judo Club de Nancray !

On tombe, on rit, on se relève. C'est ça, l'esprit judo !

Retrouvez-nous au forum des associations Le 5 septembre de 16h30 à 19h00

ju-jitsu contact:
nouvelle discipline au club
lundi
19h30-21h30: séances de ju-jitsu contact (2009 et avant)
taïso
self défense
Mercredi
19h00-20h30: séances de Taïso et self-défense (2011 et avant)

judo
mercredi
• 10h45-11h30 baby (2023-2022) avec un parent/ accompagnant
• 14h00-15h00 poussins (2017-2016)
• 15h00-17h00 benjamins - minimes (2015-2014-2013-2012)
• 17h00-18h00 moustiques (2021-2020)
• 18h00-19h00 mini-poussins (2019-2018)

vendredi
• 20h30-22h00 minimes à vétérans (2013 et avant)

Vous voulez vous inscrire?
Contactez nous : nancray.judoclub@gmail.com






Imprimé par nos soins
ne pas jeter sur la voie publique

association Judo club Nancray, place mairie 25360 Nancray, SIRET 34023571200015